

Préconisations : 

- Contactez la plateforme si un dossier MDPH est en cours d'instruction, ou en cours de validité
- Veillez à joindre l'attestation de sécurité sociale de votre enfant (CPAM, MSA, MGEN...)
- Renvoyez les différentes pages du dossier en 1 seul document, les photos ne sont pas acceptées

Coordonnées : 

- Pour le Puy-de-Dôme : 19 rue du Prè l'Abbé 63400 Chamalières - 04 73 29 68 82
- Pour l'Allier : 6 rue Jean Jacques Rousseau 03000 Moulins - 04 70 49 41 27
- Pour le Cantal/Siège : 9 rue Laparra de Fieux 15000 Aurillac - 04 71 47 30 13

NOM / Prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	Lieu de naissance:

Insérez ici photo de votre enfant <i>(facultatif)</i>	Fratrie : Nombre	Soeur(s)	Frère(s)
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Responsable légal 1 Préciser le lien :</td> <td style="width: 50%;">Responsable légal 2 Préciser le lien :</td> </tr> </table>		Responsable légal 1 Préciser le lien :
Responsable légal 1 Préciser le lien :	Responsable légal 2 Préciser le lien :		
NOM / Prénom			
Adresse			
Téléphone ET adresse mail			

PARCOURS DE SOINS

NOM du médecin traitant de votre enfant et adresse	
NOM du médecin généraliste ou pédiatre (si différent) et adresse	

Parmi les propositions suivantes, votre enfant a-t-il déjà eu un rdv ou des suivis dans l'une des structures suivantes :

CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)
CMP (Centre Médico-Psychologique)

	NOM du professionnel et ADRESSE	BILANS dates	SUIVIS dates
Ergothérapeute			
Orthophoniste			
Orthoptiste			
(Neuro)Psychologue			
Psychomotricien			
Autre			

Charte d'engagement à la Plateforme Interdépartementale de Coordination et d'Orientation Territoire Cantal / Allier / Puy-de-Dôme

La plateforme permet **l'intervention précoce et coordonnée de professionnels**, pour les enfants de 0 à 12 ans inclus, présentant des signes de troubles du neuro-développement.

Les professionnels qui peuvent être mobilisés dans ce cadre sont les professionnels des établissements partenaires de la plateforme ou des professionnels libéraux.

Ces interventions doivent permettre de **lever le doute**, ou de **progresser dans le diagnostic**, tout en prévenant le sur-handicap.

Dans le cadre de ce parcours de soins, le **médecin de l'enfant** qui fait la demande auprès de la plateforme, reste le référent de l'enfant et de sa famille :

- Il est informé des préconisations de soins faites après validation du dossier par la plateforme
- Il est destinataire des comptes rendus de bilans et de prises en charge de l'enfant.
- Il est le garant du parcours coordonné avec l'appui de l'équipe de la plateforme.
- Il est invité à participer à la réunion de synthèse à 6 mois de prise en charge

Dans le cadre du parcours de soins, le dossier de l'enfant sera informatisé, pour permettre aux professionnels soignants de partager les informations nécessaires à la coordination des soins. Si besoin, nous serons également amenés à échanger auprès des services de l'éducation nationale ou encore de la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH).

Aucune information recueillie au sein de la PCO ne pourra être utilisée en dehors des objectifs spécifiques de la plateforme, qu'il s'agisse des données médicales, des données socio-économiques ou de la situation familiale.

Si des soins sont préconisés auprès de professionnels libéraux non conventionnés avec l'Assurance Maladie (tels que les psychomotriciens, psychologues et ergothérapeutes) les parents prennent rendez-vous auprès de professionnels ayant contractualisé avec la plateforme (liste fournie). Ceux-ci seront directement rémunérés par la plateforme, sans reste à charge pour la famille.

Enfin, une notification de la MDPH impacte le financement par la PCO. **Merci de nous transmettre les informations liées au statut de votre demande.**

Les parents s'engagent à honorer les rendez-vous fixés avec les professionnels :

- En cas de **rdv non-excuses et non-honorés** la famille devra **s'acquitter du paiement** du/des séance(s) manquée(s), directement auprès du professionnel.
- Dans le cas de figure où **plus de 2 absences** sont signalées, **sans justificatif médical** apporté, le financement par la **PCO cesse**.

Engagement à la charte de fonctionnement de la Plateforme de Coordination et d'Orientation

Je soussigné(e) :

représentant(e) légal(e) de l'enfant :

m'engage à avoir recueilli l'accord du second responsable légal de l'enfant et certifie avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement de la plateforme interdépartementale de coordination et d'orientation du Cantal / Allier / Puy de Dôme.

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »